PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne jeudi 16 avril 2020

Ventes des bouteilles de gaz

La Guyane n'est pas en situation de pénurie de gaz. Les stocks sont au maximum, les navires approvisionnent les dépôts, et les livraisons sont effectuées avec le concours des forces de police et de gendarmerie quand des troubles sont constatés.

La distribution a généré des files d'attente en des points très localisés du territoire. La plupart des distributions se sont correctement déroulées, mais cela reflète une inquiétude relative à la fourniture de ce bien essentiel qui ne correspond pas à la capacité de production actuelle.

Rappel des consignes :

La vente des bouteilles de gaz est encadrée par un arrêté préfectoral qui fixe le prix du gaz (17,89 euros pour une bouteille de 12,5 kg) et limite la distribution au principe de 1 pour 1 (une bouteille achetée contre une bouteille vide rendue).

Si des ventes sont réalisées hors de ces deux principes, elles sont illégales et les services de l'État augmenteront leurs contrôles dans les jours qui viennent pour vérifier la bonne application de ces deux arrêtés, et sanctionner le cas échéant.

L'État appelle au civisme de chacun afin de respecter ce principe du 1 pour 1 et demande aux usagers de ne pas constituer de stocks. Au-delà du fait qu'il n'y a pas de pénurie sur l'approvisionnement en bouteilles de gaz, ces comportements contribuent à générer des files d'attente excessives qui peuvent remettre en cause les mesures de distanciation sociale.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

Rue Fiedmond – CS 57008
97307 Cayenne Cedex